

Contremaître des travaux publics

RÉGULIER, TEMPS PLEIN

La Ville de Macamic est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de contremaître pour le service des travaux publics.

FONCTION

Sous la supervision du directeur du service, le titulaire du poste est appelé à superviser son équipe de travail dans l'exécution et la planification de tous les travaux relatifs à la construction, à la réparation et à l'entretien des infrastructures de la Ville.

De façon non limitative, le titulaire du poste accomplit les tâches suivantes :

- Participe activement à la planification, l'organisation et la supervision des travaux relatifs à la voirie municipale, l'aqueduc, les égouts et en assure le bon fonctionnement;
- Participe à la préparation de l'équipement et du matériel requis pour le bon déroulement des activités de la Ville;
- Applique le programme de prévention de santé et de sécurité au travail en conformité avec les règles et normes en vigueur et fait la mise à jour des procédures;
- Veille à l'entretien périodique des machines et tient les registres à jour;
- Collabore avec tous les intervenants municipaux;
- Est appelé, lorsque requis, à exécuter des travaux de déneigement, de construction, de réparation et d'entretien des fossés, des ponceaux, des chemins, des trottoirs et des réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- Toute autre tâche connexe.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études professionnelles en conduite d'engins de chantier OU avoir un minimum de 3 ans d'expérience pertinente;
- Avoir de l'expérience en supervision d'équipe;
- Avoir l'attestation du cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction (ASP);
- Demeurer dans un rayon de trente (30) kilomètres de l'hôtel de ville de Macamic, n'excédant pas vingt (20) minutes de déplacement;
- Posséder un permis de conduire classe 3 valide sera considéré comme un atout.

COMPÉTENCES

- Être capable d'assumer un leadership d'équipe positif;
- Ouverture au changement;
- Capacité à planifier le travail de l'équipe;
- Faire preuve de bon jugement et d'une bonne capacité d'analyse;
- Être autonome et apte à prendre des initiatives afin d'intervenir rapidement lors de situations d'urgence;
- Capacité à travailler en équipe et en collaboration avec les gens du milieu;
- Faire de la santé-sécurité une priorité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'horaire de travail est de 40 heures par semaine, selon l'horaire d'été et d'hiver prévu;
- La personne retenue doit être disponible en dehors des heures régulières pour répondre à des appels d'urgence et faire du temps supplémentaire, si requis;
- Salaire selon l'échelle salariale en vigueur, incluant des avantages sociaux, un régime de retraite et d'assurances collectives concurrentiel.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées par ce défi sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae, **au plus tard le mercredi 29 septembre 2021, à 12 heures**, à :

Joëlle Rancourt

Concours : Contremaître des travaux publics

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0

macamic@mrcao.qc.ca

jrancourt.macamic@mrcao.qc.ca

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt, mais nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.

La Ville de Macamic respecte le principe d'équité en matière d'emploi, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.